

Résolution sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie au Nicaragua: le cas de Francisca Ramírez

2017/2563(RSP) - 16/02/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des droits de l'homme et de la démocratie au Nicaragua: le cas de Francisca Ramírez.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Les députés expriment leur inquiétude face à la détérioration constante de la situation des droits de l'homme au Nicaragua et déplorent les agressions et les actes de harcèlement commis par des individus, par des forces politiques et par des organes liés à l'État.

Ils exhortent le gouvernement nicaraguayen à s'abstenir d'actes de harcèlement et de représailles contre Mme Francisca Ramírez (coordinatrice du Conseil national de défense de la terre, des lacs et de la souveraineté) et contre d'autres militants des droits de l'homme, alors qu'ils effectuent un travail légitime.

Ils demandent au gouvernement nicaraguayen de :

- respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme, en particulier la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, signée en 2008, et la convention n° 169 de l'OIT.
- protéger les terres des peuples autochtones des conséquences de mégaprojets de développement qui menacent la viabilité de ces territoires et placent les communautés autochtones dans des situations de conflit ;
- respecter pleinement les valeurs démocratiques, notamment le principe de la séparation des pouvoirs, et de rétablir les droits de tous les partis de l'opposition en leur permettant d'exprimer leurs critiques du système politique et de la société en général.

Les députés rappellent que les mesures qui ont donné lieu à la modification de la Constitution afin de lever la limitation du mandat présidentiel, pour permettre au président Ortega de demeurer au pouvoir pendant de nombreuses années, **étaient illégales**.

Ils demandent par ailleurs au gouvernement du Nicaragua de rétablir le pluralisme des médias.

Enfin, les députés demandent à l'Union européenne de suivre de près la situation au Nicaragua et, si nécessaire, d'étudier les mesures qui pourraient être prises. A cet égard, ils font remarquer qu'à la lumière de l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale, il y a lieu de rappeler au Nicaragua la nécessité de **respecter les principes de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme**.